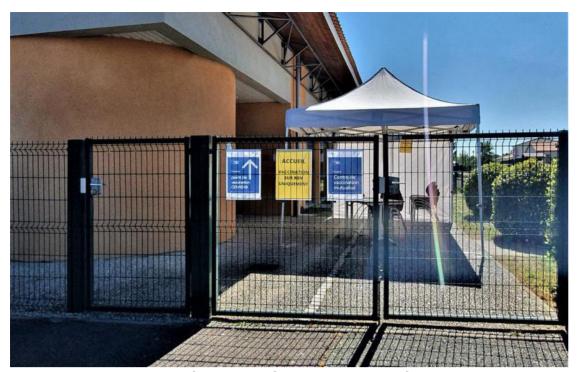
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CRÉONNAIS



Le centre de vaccination est né de la volonté de trois communautés de communes (Créonnais, Coteaux Bordelais et Portes de l'Entre-Deux-Mers). s. G.

Le centre de vaccination intercommunautaire ouvre aujourd'hui à Sadirac

la CdC du Créonnais s'est réuni le mardi 13 avril à 19 h 30 à la salle polyvalente à Loupes.

Le président, Alain Zabulon, a annoncé que suite à une volonté politique des élus des trois communautés de communes (Créonnais, Coteaux Bordelais et Portes de l'Entre-Deux-Mers), le centre de vaccination de Sadirac accueillera le public dès aujourd'hui.

Situé salle Cabralès, il sera ouvert dans un premier temps trois jours par semaine, mardi, mercredi et jeudi de 9 heures à 17 h 45 et utilisera le vaccin Pfizer, à raison de 294 doses par semaine. Contact : vaccination@cc-creonnais.fr et les rendez-vous sont à prendre sur le site doctolib.

Le vote du budget 2021 était à des cotisations et subventions

Le conseil communautaire de l'ordre du jour, avec sa cohorte de chiffres et de pourcentages. Voté à l'unanimité, il s'établit en section de fonctionnement à 6 998 229,29 €, et en section d'investissement à 3 006 194,47 €.

Le vote du budget

Concernant le vote du compte administratif, ce dernier se décompose de la facon suivante : en fonctionnement, il est arrêté en recettes à 6 107 529,52 € et en dépenses à 6 041 394,02 €, laissant apparaître un excédent de clôture de 645 026,29 €. En investissement, il est clos à 582 662,25 € en recettes et 499 869,40 € en dépenses, laissant apparaître un excédent de clôture de 2 347 150,48 €.

Un volet important pour le domaine associatif est le vote 2021. Elles seront de 1343 580 euros pour les associations enfance jeunesse et social, de 37 400 euros pour les associations tourisme et environnement, de 102 200 euros pour les associations culturelles, de 51 750 euros pour les associations sportives, de 11 200 euros pour les manifestations et de 1 546 180 euros pour les projets associatifs.

Les cotisations à divers organismes s'élèvent à 280 016 eu-

Au titre des taxes sur les ménages, une augmentation de 1% est prévue sur le foncier non bâti qui se situe à 14,53 % ainsi que sur le foncier bâti qui se situe à 5,35 %. Concernant la cotisation foncière des entreprises, celle-ci est fixée à 28,78 %.

SADIRAC

Éclats de voix et tensions au conseil municipal

Le dernier conseil municipal, qui s'est tenu le 14 avril, a vu ressurgir bisbilles et rancœur, durant 190 minutes paroxystiques, au long de 18 ordres du jour, dont 14 adoptés à l'unanimité des présents.

Première étincelle lors du vote - durant une bonne heure!-concernant la modification des horaires, la révision des règlements intérieurs et les tarifs des services périscolaires et de la restauration. Aurélie Gaignard, adjointe aux affaires scolaires, pose le contexte : « Il s'agit de simplifier la procédure avant facturation, responsabiliser les parents, adapter le nombre d'encadrants, avoir une meilleure visibilité sur le nombre de places d'accueil et préparer le nombre de repas au plus juste.»

Barbara Delesalle - son prédécesseur - relève, « d'après mes calculs et selon la tranche, une hausse de 193 % à 286 % en accueil du soir est prévue, soit une augmentation phénoménale, une proposition qui va à l'encontre d'un accueil égalitaire. » « Aucune famille ne sera laissée en bord de route. Nous n'avons pas de leçon à recevoir », tonne Patrick Gomez, le maire, dans une enceinte chauffée à blanc. Six voix contre.

« Mascarade »

Jean-Louis Moll, absent, ancien adjoint et vice-président de la CdC, retrouve un fauteuil de conseiller à la faveur de la démission de Gilles Barbe, qui induit, par ricochet, un passage par l'urne pour l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS.



Élection du conseil d'administration du CCAS. É.L.

À propos du vote des taux d'imposition 2021 de la fiscalité directe locale, Daniel Coz, l'ancien maire, « aurait espéré un geste en faveur des gens en difficulté sur le taux d'imposition foncière », ce à quoi Patrick le Bars, adjoint aux finances, rétorque « qu'ils n'ont pas augmenté depuis 2014. »

Dernier point de friction, culminant à de hauts niveaux de décibels, le protocole d'accord transactionnel en réparation pour préjudice moral, concernant une ancienne agente, durant la période 2014-2016. L'accord porterait sur la somme de 30 000 euros.

Barbara Delesalle dit « se sentir attaquée personnellement alors que je n'ai rien à me reprocher », tandis que Claire Riglet estime « ne pas avoir assez d'éléments pour juger du bénéfice risque de la transac-

Patrick Gomez assène, rageur : « Je ne souhaite à personne de vivre la mascarade qu'elle a subie de la part des élus de l'époque que je ne nomme pas. Où sont les valeurs humaines dans cette histoire immorale?».

Éric Latouche

La suite des dossiers du conseil

Il a été aussi question de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la demande du château Célène de Haux de créer d'un bâtiment de stockage des vins

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le conseil communautaire a instauré autant de zonages que de communes et la base d'imposition dépend notamment du nombre de tournées effectuées sur chaque commune. Le montant attendu pour 2021 se monte à 1715 916,65 € pour les 15 communes adhérentes à la communauté de communes du Créonnais.

Autre sujet proposé à délibération, une révision allégée à objet unique du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), proposé par Romain Barthet-Barateig, le maire de Haux et portant sur la demande du château Célène de création d'un bâtiment de stockage des vins, des matières sèches, majoritairement enterré et d'une surface de 2800 m². Le PLUI de la CdC du Créonnais n'est pas compatible avec ce projet, le domaine se situe en zone agricole artisanale, avec un « risque carrière ». Aussi une demande a été faite aux conseillers de procéder à une



C'est sur ce terrain en bord de route que devrait être construit le bâtiment de stockage du château Célène sylvia GIRAL

révision allégée à objet unique public sera consulté durant du PLUi pour faire lever le risque carrière. La délibération a été votée à l'unanimité. Le S.G.

toute la durée d'élaboration du projet.

SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

Une cour agrandie et sécurisée à la maternelle

Certains travaux à l'école maternelle ont été repoussés depuis plusieurs années et la construction du nouveau Pôle jeunesse, à côté, est l'occasion de remettre tout à plat.

Ainsi, les haies qui se trouvaient à l'arrière du bâtiment ont été arrachées afin de pouvoir prolonger la clôture et sécuriser l'ensemble du site d'ici la fin juin. Tout a également été aplani pour proposer un espace adapté aux enfants. L'implication des employés municipaux a permis de réaliser ces travaux en régie.

Par ailleurs, le préfabriqué qui accueillait autrefois la bibliothèque de l'école, et qui est depuis longtemps interdit pour cause d'amiante, devrait être retiré en toute sécurité durant les vacances d'été. Des devis sont en cours mais le dispositif est compliqué, ce bâtiment étant contaminé, son retrait doit intervenir dans des conditions particulières.

Les enfants de la maternelle devraient néanmoins être ravis car à la rentrée de septembre non seulement, la cour sera débarrassée de cette verrue et mais en plus, cela leur permettra de disposer d'un espace de jeu plus grand.

Viviane Bourcy



La cour de l'école maternelle avec le préfabriqué. v. B.